

Toulouse, le 22 septembre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP390 - 2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant l'accord cadre 005AC2022 relatif aux prestations d'ingénierie pour l'établissement de dossiers réglementaires, concernant le code de l'environnement et le code de la santé publique – Tranche 1, notifié le 14 février 2022, à l'entreprise PRIMA INGENIERIE ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations administratives ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 à l'accord cadre 005AC2022, ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le changement de dénomination de la société PRIMA INGENIERIE qui devient ENEA.



Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président